



Vente d'un appartement en procès

Par **Maxence**, le **06/04/2009** à **15:03**

Bonjour,

Je suis en train d'acheter un bien immobilier et le vendeur m'a caché que le bien est en procès : des copropriétaires l'accusent de s'être arrogé des parties communes.

Le compromis de vente a été signé.

Que risqué-je ?

Que puis-je faire ?

Merci.